



Province de Québec
MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Julienne

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 13 juillet 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 4 080 265 (Montée Laberge)

Objet de la demande de dérogation mineure 2020-0024:

La demande de dérogation mineure 2020-0024 vise à permettre la réduction de la marge arrière à 6.7 mètres afin de pouvoir centrer la maison au milieu du terrain, alors que le règlement de zonage no 377 exige une marge minimale de 7.6 mètres pour la zone R1-57.

Suite aux mesures mise en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 10 juillet à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier A\S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-0024

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 26 juin 2020.

France Landry

France Landry
Secrétaire-trésorière / directrice générale